



CONTRAT DE MANDAT POUR LA RECHERCHE ET L'AQUISITION D'UN VEHICULE AUTOMOBILE OCCASION ou NEUF

Je soussigné, _____ (Nom et Prénom) dénommé “ **le mandant** ”

Adresse : _____

Code postale : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Donne mandat à : Import and Co 74

Dénommé “ **le mandataire** ”

Domiciliée à : 76 E chemin des Granges, 74500 CHAMPANGES, Siret : 977 454 750 00018,

TVA : FR39977454750 Assurance : MMA : 148960933R

Import and Co 74 est représenté par son dirigeant M. Flavien POUZET.

Téléphone : 07 86 08 57 08, Email : importandco74@gmail.com

Conformément aux conditions générales du mandat, ci-après les articles du contrat de mandat.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat, par lequel le Mandant donne pouvoir au Mandataire de le représenter et d'agir en son nom et pour son compte, a pour objet de rechercher, négocier, acheter un véhicule automobile neuf ou d'occasion.

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire de procéder aux immatriculations (temporaires et définitives) et plus généralement de faire en son nom et pour son compte toutes les formalités administratives du véhicule.

En cas de recours à un crédit pour le financement de l'achat, le mandat ne prendra effet qu'au terme du délai de rétractation ou de l'agrément du prêteur. Le Mandant s'engage auprès du Mandataire à l'avertir de l'expiration de ce délai ou de la non-obtention du crédit. Dans ce cas, le Mandataire s'engage à restituer toute somme versée d'avance quelle que soit la qualification donnée.

ARTICLE 2 : PRIX – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le prix total exigé comprendra : Les frais de transport et de livraison ainsi que les démarches administratives pour l'immatriculation provisoire et la commission du Mandataire.

ARTICLE 3 : DELAI, EXECUTION ET RESILIATION DU MANDAT

Le présent mandat est conclu pour un délai maximum allant jusqu'à 4 mois à la date de signature du mandat. (Sous condition de financement et de réponse dans les temps par le Mandant) Passé ce délai, et après expiration d'une période de sept jours si le véhicule n'est pas livré par le Mandataire, le Mandant pourra annuler le présent contrat par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas ou dans celui où la résiliation serait du fait du Mandataire avant l'expiration du délai maximal convenu, toute somme versée d'avance sera alors restituée au Mandant et sera productrice d'intérêts si le délai entre le versement de cette somme et la résiliation excède trois mois.

ARTICLE 4 : INFORMATION SUR LES GARANTIES

Le Mandant recevra un véhicule muni du carnet d'entretien ainsi que la garantie du fournisseur si ce dernier est toujours sous garantie constructeur et pourra s'il le souhaite souscrire à une garantie supplémentaire auprès de l'organisme Cargarantie (sur devis)

ARTICLE 5 : FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le Mandant est informé qu'il devra éventuellement circuler avec une immatriculation provisoire en attendant son immatriculation définitive qui devra intervenir dans un délai maximal de quatre mois.

Le Mandataire s'oblige à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir l'immatriculation en France. Par ailleurs, le Mandant s'oblige à fournir tous les documents nécessaires pour l'immatriculation provisoire, notamment passeport ou carte d'identité, justificatif de domicile, ainsi que la copie du quitus fiscal (s'il y a lieu) et de la carte grise définitive.

En tout état de cause, si le véhicule a été facturé pour compte par le fournisseur au Mandataire, c'est-à-dire dans le cadre d'un mandat opaque, et si celui-ci refacture au Mandant, la nature du contrat n'en est pas modifiée pour autant, les parties convenant que le présent contrat ne pourrait être qualifié de contrat de vente entre elles. Dans cette hypothèse le Mandataire s'oblige à remettre au Mandant copie de l'acquit de le TVA.

ARTICLE 6 : CARACTERISTIQUES et PRIX DU VEHICULE RECHERCHÉ

Marque :

Modèle :

Motorisation :

Couleurs :

Année mini :

Kilométrage maxi :

Nombre de portes :

Options :

Budget maxi :

ARTICLE 7 : CARACTERISTIQUES et PRIX DE VEHICULE TROUVÉ

Marque :

Modèle :

N° de série :

Type :

Motorisation :

Couleurs :

1ere Mise en circulation :

Kilométrage :

Le coût total d'acquisition prévu du véhicule est de : (en euros) toutes taxes comprises et livraison comprise. Il conviendra d'ajouter le règlement : les frais de carte grise, au besoin le malus écologique, des éventuels frais de livraison au-delà de 500 kilomètres du siège du mandataire

La date de livraison prévue par le mandataire est le :

Après accord sur le véhicule le client devra verser un acompte de 15% soit somme en euros en chèque ou virement pour autoriser le Mandataire à aller récupérer le véhicule. Montant déductible du prix final.

Article 8 : PAIEMENT

Les modalités de paiement sont les suivantes :

1 : Un chèque ou virement d'acompte de 250 euros encaissé à la signature du contrat.

2 : Le montant restant dû est payable à la disponibilité ou la livraison du véhicule par virement bancaire anticipé ou chèque de banque à l'ordre de Import and Co 74.

Le lieu de livraison du véhicule est au siège de Import and Co 74 ou toute autre adresse indiqué par le Mandant après règlement du solde.

Le Mandant s'engage à prendre livraison de son véhicule dans les 72 heures ouvré après notification de la mise à disposition par le Mandataire.

Il est rappelé que le Mandataire n'est responsable que de ses fautes et qu'en cas de non-conformité ou de vices cachés du véhicule, le Mandataire ne peut agir qu'à l'encontre du fournisseur ou du constructeur.

Le Mandataire Import and Co 74

Date :

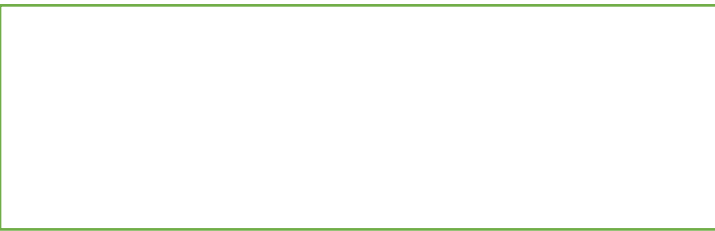
Signature, Précédée de la mention " Lu et approuvé mandat accepté"



Le Mandant :

Date :

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé bon pour mandat"



RIB – IBAN Import and Co 74

IBAN: FR76 1810 6000 4496 7831 7627 876

BIC: AGRIFRPP881